



CONSULTATION N° 14/2022

Par la présente annonce La Direction de la Protection Civile de la wilaya d'Alger, lance une consultation portant :

Travaux de réhabilitation et d'aménagement du logement de fonction de l'Unité secondaire de la Protection Civile à CHERAGA.

Les soumissionnaires, intéressés par la présente annonce peuvent retirer le cahier des charges auprès du Bureau des Marchés de la Direction de la Protection Civile de la wilaya d'Alger, Sis chemin de Wilaya 115, Route de BARAKI - EL HARRACH, (en face de l'hôpital Salim z'mirli) - Alger.

Les cahiers des charges doivent être retirés par les soumissionnaires ou leurs représentants habilités désignés à cet effet, munis obligatoirement de la Griffes &/ou cachet de l'entreprise ; Une fois les cahiers des charges remplis, et les offres établies, ces derniers doivent être placés dans trois (03) plis distincts :

1. Le premier Plis : contiendras le dossier de candidature et porteras la mention "**DOSSIER DE CANDIDATURE**"
2. Le second Plis : contiendras l'offre technique et porteras la mention "**OFFRE TECHNIQUE**"
3. Le Troisième Plis : contiendras l'offre financière et porteras la mention "**OFFRE FINANCIER**"

Les trois plis doivent être insérés dans une quatrième enveloppe Fermée Cachetée portant la mention suivante **CONSULTATION N° 14/2022 portant :**
Travaux de réhabilitation et d'aménagement du logement de fonction de l'Unité secondaire de la Protection Civile à CHERAGA, « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ».

Le délai de préparation des offres est fixé à douze jours (12) jours à compter du 03 NOV 2022
Les offres doivent être déposées le dernier jour du délai de préparation, au niveau du Bureau des Marchés de la Direction de la Protection Civile de la wilaya d'Alger, Sis chemin de Wilaya 115, Route de BARAKI - EL HARRACH, (en face de l'hôpital Salim z'mirli) - Alger. Au plus tard à 12h00mn ;

(Heure limite), soit le 04 NOV 2022 à 12H 00mn.

L'ouverture des plis se fera en session publique le même jour à 13h00mn, à la salle de réunion en présence des soumissionnaires et/ou de leurs représentants.

Si le jour de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un week-end, la durée de dépôt des offres sera prolongée au premier jour ouvrable.